

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 octobre 2022

Absents : Madame POUYOUNE-HORGUE et Messieurs ARAUJO, CATALAA et LEVEL

Madame RULLIER est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 29 septembre 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 29 septembre 2022.

Voté à l'unanimité

2. Suppression ou maintien du poste d'adjoint vacant

Le Maire expose que Madame TOULOU Delphine, 1^{ère} adjointe, a donné sa démission de cette fonction. Il précise que cette démission est effective puisqu'elle a été acceptée par le Préfet le 21 septembre 2022.

Il rappelle que par délibération en date du 27 mai 2020, le Conseil Municipal a décidé de fixer à 2 le nombre d'adjoints de la Commune, et qu'il lui appartient désormais de remplacer ou de supprimer le poste d'adjoint vacant.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration, de procéder au remplacement du poste d'adjoint vacant,

- **DÉCIDE** que le poste d'adjoint vacant est maintenu.
- **PRÉCISE** que l'adjoint restant passe au rang supérieur, Monsieur BARRAQUE Gilbert devient 1^{er} adjoint au Maire.
- **PROCÈDE** à l'élection du 2^e adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue :

Sont candidats : Monsieur CACHELOU

Nombre de votants : 9

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 9

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Ont obtenu : Monsieur CACHELOU : 8 voix et Madame RULLIER : 1 voix

Monsieur CACHELOU est désigné en qualité de 2^e adjoint au Maire.

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer cette fonction. En annexe se trouve le tableau du conseil municipal et la liste des conseillers communautaires mis à jour.

3. Réfection de la restauration scolaire : choix des entreprises après appel d'offres

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réfection de la restauration scolaire de l'école communale que l'appel d'offres a été lancé le 14 septembre 2022 par voie de presse et par voie numérique sur ead-ministration64 et que la date de remise des offres était fixée au vendredi 14 octobre 2022 à 12h00.

Monsieur le Maire précise que l'ouverture des plis s'est déroulée le lundi 17 octobre à 8 heures en présence de la S.C.P BIDE GAIN (Maître d'œuvre). Lors de l'ouverture, le lot n°3 a été déclaré infructueux.

Monsieur le Maire présente les offres reçues :

Lot 1 : Démolition-Gros œuvre-VRD

Entreprises	Offre de base HT	Offre de base TTC
ETABLISSEMENT CASADEBAIG	66 745,27 €	80 094,32 €
STPB	40 737,15 €	48 884,58 €
ENTREPRISE PEES	38 442,42 €	46 130,90 €
SOMAC	64 863,19 €	77 835,83 €

Après étude de l'offre par le maître d'œuvre du projet, la S.C.P BIDE GAIN, le Conseil Municipal décide de retenir la **ENTREPRISE PEES** pour un montant de **38 442,42 € HT** (offre de base).

Lot 2 : Charpente – Couverture - Zinguerie

Entreprises	Offre de base HT	Offre de base TTC
STRUCTURE BOIS LARRIEU PRODUCTIONS	9 191 €	11 029,20 €
APCC COMPAGNIE	15 534,23 €	18 641,10 €
ENTREPRISE PEES	6 985,50 €	8 382,60 €

Après étude de l'offre par le maître d'œuvre du projet, la S.C.P BIDE GAIN, le Conseil Municipal décide de retenir la **ENTREPRISE PEES** pour un montant de **6 985,50 € HT** (offre de base).

Lot 3 : Menuiserie aluminium – menuiserie bois

Absence d'offres donc lot infructueux

En application de l'article R2122-2 du Code de la Commande Publique, l'architecte a consulté l'entreprise MI-ROITERIE DU GAVE qui a fait l'offre suivante :

Entreprises	Offre de base HT	Offre de base TTC
MIROITERIE DU GAVE	16 027 €	19 232,40 €

Après étude de l'offre par le maître d'œuvre du projet, la S.C.P BIDEGAIN, le Conseil Municipal décide de retenir la **MIROITERIE DU GAVE** pour un montant de **16 027 € HT** (offre de base).

Lot 4 : Plâtrerie – Isolation – Faux plafonds

Entreprises	Offre de base HT	Offre de base TTC
SAMISOL	11 397,04 €	13 676,45 €
SARL SPB	10 689,38 €	12 827,26 €

Après étude de l'offre par le maître d'œuvre du projet, la S.C.P BIDEGAIN, le Conseil Municipal décide de retenir la **SARL SPB** pour un montant de **10 689,38 € HT** (offre de base).

Lot 5 : Plomberie – Sanitaire - Ventilation

Entreprises	Offre de base HT	Offre de base TTC
ENTREPRISE SABATTE	16 655,45 €	19 986 54 €
DOMINGUEZ	19 500 €	23 400 € (montant erroné sur l'AE)
BERGERET	18 129,39 €	21 755,27 €

Après étude de l'offre par le maître d'œuvre du projet, la S.C.P BIDEGAIN, le Conseil Municipal décide de retenir l'**ENTREPRISE SABATTE** pour un montant de **16 655,45 € HT** (offre de base).

Lot 6 : Électricité

Entreprises	Offre de base HT	Offre de base TTC
A-FAIRELEC	21 728,81 €	26 074,57 €
BAJON ET ANDRES	19 995,85 €	23 995,02 €
ENTREPRISE POYER PERE ET FILS	24 842 €	29 810,40 €
INEO	23 126,58 €	27 751,90 €
ETS LABARERE	14 225,74 €	17 070,89 €

Après étude de l'offre par le maître d'œuvre du projet, la S.C.P BIDEGAIN, le Conseil Municipal décide de retenir la **ETS LABARERE** pour un montant de **14 225,74 € HT** (offre de base).

Lot 7 : Cuisine

Entreprises	Offre de base HT	Offre de base TTC
EVI PRO	30 959 €	37 150,80 €
SFEI SARRAT	26 593,14 €	31 911,77 €
MARQUE	33 456,95 €	40 148,34 €

Après étude de l'offre par le maître d'œuvre du projet, la S.C.P BIDEGAIN, le Conseil Municipal décide de retenir la **SFEI SARRAT** pour un montant de **26 593,14 € HT** (offre de base).

Lot 8 : Peinture

Entreprises	Offre de base HT	Offre de base TTC
AB.DECO	8 635,60 €	10 362,72 €
ENTREPRISE DE PEINTURE BOGNARD	6 525,68 €	7 830,82 €
LORENZI	7 080 €	8 496 €
PAU PEINTURES	3 987 €	4 784,40 €
NAYA	4 602,08 €	5 522,50 €
VILLANUA	5 524,19 €	6 629,03 €

Après étude de l'offre par le maître d'œuvre du projet, la S.C.P BIDEGAIN, n'entrepreneur l'entreprise **PAU PEINTURES** pour un montant de **3 987 € HT** (offre de base).

Lot 9 : Carrelage - Faïence

Entreprises	Offre de base HT	Offre de base TTC
SARL ERBINARTEGARAY	20 714,16 €	24 857 € (montant erroné sur l'AE)
SARL PATRICK BUSO	14 799,92 €	17 759,90 €

Après étude de l'offre par le maître d'œuvre du projet, la S.C.P BIDEGAIN, le Conseil Municipal décide de retenir la **SARL PATRICK BUSO** pour un montant de **14 799,92 € HT** (offre de base).

Lot 10 : Sol souple

Entreprises	Offre de base HT	Offre de base TTC
AB.DECO	7 621,82 €	9 146,18 €
ENTREPRISE DE PEINTURE BOGNARD	7 219,63 €	8 663,56 €
LORENZI	3 087,5 €	3 705 €
PAU SOLS SOUPLES	2 014,50 €	2 417,40 €
VILLANUA	2 224,97 €	2 669,96 €

Après étude de l'offre par le maître d'œuvre du projet, la S.C.P BIDEGAIN, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise **PAU SOLS SOUPLES** pour un montant de **2 014,50 € HT** (offre de base).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- CHOISIT à l'unanimité les entreprises suivantes :

Lot 1 : ENTREPRISE PEES : 38 442,42 € HT soit 46 130,90 € TTC (Offre de base)

Lot 2 : ENTREPRISE PEES : 6 985,50 € HT soit 8 382,60 € TTC (Offre de base)

Lot 3 : MIROITERIE DU GAVE : 16 027 € HT soit 19 232,40 € TTC (Offre de base)

Lot 4 : SARL SPB : 10 689,38 € HT soit 12,827,26 € TTC (Offre de base)

Lot 5 : ENTREPRISE SABATTE : 16 655,45 € HT soit 19 986,54 € TTC (Offre de base)

Lot 6 : ETS LABARERE : 14 225,74 € HT soit 17 070,89 € TTC (Offre de base)

Lot 7 : SFEI SARRAT : 26 593,14 € HT soit 31 911,77 € TTC (Offre de base)

Lot 8 : PAU PEINTURES : 3 987 € HT soit 4 784,40 € TTC

Lot 9 : SARL PATRICK BUSO : 14 799,92 € HT soit 17 759,90 € TTC (Offre de base)

Lot 10 : PAU SOLS SOUPLES : 2 014,50 € HT soit 2 417,40 € TTC (Offre de base)

Total des travaux : 150 420,05 € HT soit 180 504,06 € TTC

- **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants à ces lots avec les entreprises retenues.
- **PRÉCISE** que le coût définitif global de ce projet est :

• Travaux d'aménagement – 10 lots	150 420,05 € HT
• Mission coordination SPS :	1 697,50 € HT
• Mission coordination technique	2 825,00 € HT
• Maîtrise d'œuvre	18 900,00 € HT
• Attestation accessibilité :	190,00 € HT
• Frais insertion presse :	644,97 € HT

TOTAL : 174 677,52 € HT

soit 209 613,02 € TTC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le maximum de subventions possible pour les travaux de réfection de la restauration scolaire de l'école de Rébénacq auprès de l'État avec la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ou la DSIL et le Conseil Départemental.

Monsieur BARARQUE rappelle également que même si les travaux sont suivis par l'architecte Monsieur BIDEGAIN, il serait intéressant que les membres de la commission travaux suivent les différentes réunions de chantier.

4. Etude Capacitaire Domo France

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la mise à jour de l'étude capacitaire pour le projet de logement sociaux à l'usine Pignard, composée de 8 logements et leur implantation comme vu lors du conseil du 2 septembre 2022.

DOMO France souhaitait l'avis de la commune sur l'étude et le projet de bail à construction dont la durée serait a priori de 55 ans et le nom de la Résidence serait « Arriou Cazaux ».

Le jeudi 20 octobre à 19h, Monsieur le Directeur est venu apporté des explications supplémentaires afin de mieux comprendre la modification de la durée du bail à construction.

Monsieur BEARD, l'architecte en charge du projet est également venu présenter une nouvelle esquisse du projet.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la durée de 55 ans du bail à construction ainsi que la nouvelle esquisse proposée par l'architecte.

5. Informations et questions diverses

- **Détail de la dette :**

Monsieur le maire explique l'état de la dette de la commune grâce aux tableaux et graphiques ce qui permet de montrer aux conseillers que d'ici 2028 il ne reste qu'un seul emprunt à rembourser. Il n'est pas utile à la commune de faire un nouvel emprunt pour le projet de l'école.

- **Commémoration du 11 novembre**

Mettre un petit article sur le prochain AMASSA.

Voir avec Monsieur BARRAQUE et Madame BAILLEUL pour vérifier le stock d'apéritif afin de passer les commandes si besoin.

- **Halloween**

L'association des parents d'élève voient pour proposer quelque chose aux enfants.

- **Skate park**

Monsieur GRAGNON s'est réuni le lundi 17 octobre au soir avec les enfants qui avaient fait la demande ainsi que leur s parents. Les enfants ont précisé qu'ils ne faisaient pas de skate ou très peu. Monsieur GRAGNON a précisé qu'au vu de leur demande, la mairie avait fait ses recherches pour le lieux et le prix que le projet pourrait coûter. Le coût pouvant être assez élevé, les parents ont précisé que tant de dépenses pour 2 enfants n'étaient pas utile. Le conseil continue à réfléchir à des projets plus réalistes pour les enfants comme par exemple le réaménagement de l'aire de jeux de la place de la Bielle. Projet qui peut être prévu pour 2023 étant donné le nombre d'enfants déjà présent autour de cette place et avec l'école. Demande de subvention possible avec un projet finaliser avant le 15/01/2023.

- **AMASSA**

Monsieur BARRAQUE va préparer un article pour le changement de circulation et de panneaux sur la place de la Mairie. Les stop seront pour ceux qui arriveront de la route de Pau et de Nay pour laisser la priorité à ceux qui arriveront de la route de Bosdarros et de Laruns.

- **Chocolat de Noël**

Le catalogue a été envoyé à Madame POUYOUONE-HORGUE, le transmettre également à Madame BAILLEUL. Préparer la liste des aînés pour le cadeau de Noël, voir si le cadeau d'anniversaire est maintenu.

Fin de séance à 21h30